

portant mise à la disposition du Ministre des
Finances, des Affaires Economiques et du Plan
de personnel de l'Assistance Technique Française.



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret N° 147/PR du 16 mai 1967,
portant formation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les servi-
ces rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu la Loi 6I-18 du 8 Juin 1961, approuvant les accords de
coopération franco-dahoméens ;
- Vu la Décision n° 409/DCT/CT/A du 24/4/67 du Secrétariat
d'Etat Français aux Affaires Etrangères Chargé de la
Coopération portant affectation,

D E C R E T E

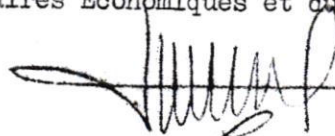
ARTICLE 1er.-Monsieur Eugène DESRUES, Inspecteur Central du Trésor de l'Assis-
tance Technique Française, est mis à la disposition du Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan pour servir à l'Inspection Générale des
Finances.

ARTICLE 2.-Monsieur Eugène DESRUES est chargé de l'Inspection des Postes Compta-
bles conjointement avec l'Inspection Générale des Finances.

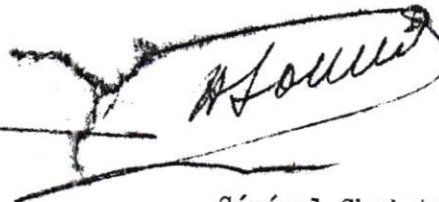
ARTICLE 3.-Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 30 mai 1967

Par le Président de la République
Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



B. BORNA



Général Christophe SOGLO

AMPLIATIONS

Original	I	DGAJL.....	2
JORD	I	IAA-I- SGG....	4
P.R.....	2	Grande Chanc..	I
M.A.C.....	2	Ministères....	9
MFAEP.....	7	Intéressé	I
MFPT.....	2	Trésor.....	2
CF-DC-DI.....	6	Inspeç.Finan..	2